

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

MAITRE LACOMBE

7 allée Forain François Verdier
31000 Toulouse

V/REF :

N/REF : 2008 B 957 / 2016-A-3395

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 07/07/2016, les actes suivants :

Lettre de démission en date du 06/05/2016

- Démission de président

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 28/05/2016

- Changement de président

Concernant la société

3 E CONSULTANTS

Société par actions simplifiée

1 avenue Foch

57000 Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-3395 le 12/07/2016

R.C.S. METZ TI 487 888 562 (2008 B 957)

Fait à METZ le 12/07/2016,

LE GREFFIER



Monsieur Dominique DUBESSAY
33, rue Alquié
03200 VICHY
Président statutaire et démissionnaire de la
SAS 3^E CONSULTANTS
Société par Actions Simplifiée au capital de 900 000 €
Siège social : 1, Avenue Foch - 57000 METZ
RCS METZ: 487 888 562 (00039)

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n° **161A18395**
- 7 JUL. 2016

Le

Le Greffier

A Madame et Messieurs les associés
de la SAS 3^E CONSULTANTS
1, Avenue Foch
57000 METZ

Vichy, le 6 mai 2016

Objet : démission de mes fonctions de Président statutaire

Madame, Messieurs,

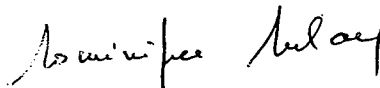
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, pour convenances personnelles, j'ai décidé de démissionner avec effet au 28 mai 2016 des fonctions de Président statutaire que j'occupe au sein de notre société depuis sa création.

Je vous indique par ailleurs que j'ai pris toutes dispositions utiles concernant la convocation d'une assemblée générale d'associés en date du 28 mai 2016 aux fins d'accepter la date du 28 mai 2016 comme terme de mes fonctions de mandataire social et de désigner un nouveau Président en mes lieux et place.

En vous précisant qu'il incombera à mon successeur de faire procéder aux formalités de publicité dans un journal d'annonces légales du ressort ainsi que d'inscriptions modificatives auprès du CFE de la Chambre de Commerce de la Moselle et du Registre du Commerce et des Sociétés de Metz rendues nécessaires par la cession de mes fonctions de mandataire social,

Je vous prie de croire, Madame, Messieurs, en l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président démissionnaire :
Monsieur Dominique DUBESSAY



SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE 3E CONSULTANTS AU CAPITAL DE 900 000 €

Siège Social : 1, Avenue Foch - 57000 METZ

RCS METZ : 487 888 562 (00039)

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE METZ
Sous le n° 161A/3395
Le 7 JUL. 2016

Le Greffier

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 28 MAI 2016**

Le samedi 28 mai 2016 et à 11 heures, les associés de la Société par Actions Simplifiée **3E CONSULTANTS**, au capital de 900 000 € divisé en 500 000 actions ordinaires (« **AO** ») et 400 000 actions de préférence dépourvues de droit de vote (« **AP** ») de 1 € de nominal chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur la convocation préalable et écrite du Président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique DUBESSAY, Président démissionnaire et propriétaire à ce jour de 165 000 AO (outre 48 000 AP).

Le Président constate que sont également présents à la réunion, après avoir élargé la feuille de présence en entrant en séance :

- Monsieur Clément HERREYE, propriétaire de 170 000 AO,
- Monsieur Didier GUYOT, propriétaire 65 000 AO (et 52 000 AP),
- Monsieur Laurent LAVALLÉE, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
- Madame Stéphanie VIRY, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
- Monsieur Philippe BAUVE, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),
- Monsieur David MOHAR, propriétaire de 25 000 AO (et 20 000 AP),

La Société WED, propriétaire de 48 000 AP, et la société 3^E Dev, propriétaire de 172 000 AP, régulièrement convoquées, sont également présentes et représentées par leur mandataire social M. Didier Guyot, étant précisé que ces dernières ne disposent que d'actions dépourvues de droit de vote.

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Monsieur David MOHAR.

Est absent et excusé Monsieur Jean-Michel BELLE, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, mais retenu en d'autres lieux pour les besoins de l'exercice de sa profession.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents ou représentés, suite à une première convocation, possèdent ensemble la totalité des 500 000 AO ayant droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée conformément aux statuts constitutifs, et peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président met ensuite à la disposition des associés :

- un exemplaire des convocations adressées ou remises en mains propres aux associés,
- la feuille de présence à l'assemblée générale,
- le rapport de la Présidence sur les questions inscrites à l'ordre du jour,
- un exemplaire des statuts sociaux de la société sous sa forme actuelle de SAS, et

56
CH
J. M.

- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-66 et suivants du Code de Commerce qu'il énumère ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la société dont la liste a été également fournie pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations dans les termes de la première résolution soumise au vote des associés.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **constatation de la régularité des convocations et de la tenue de l'Assemblée,**
- **présentation des questions inscrites à l'ordre du jour,**
- **démission de Monsieur Dominique DUBESSAY de ses fonctions de Président statutaire avec effet du 28 mai 2016,**
- **nomination subséquente de Monsieur Clément HERREYE en qualité de nouveau Président,**
- **autorisation de cession de 165 000 actions ordinaires (AO) actuellement détenues par Monsieur Dominique DUBESSAY au profit de Monsieur Clément HERREYE,**
- **constatation de la nouvelle répartition du capital social,**
- **questions diverses,**
- **pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Puis le Président déclare qu'étant assuré de la présence de tous les propriétaires d'actions ordinaires, il n'a pas jugé nécessaire de les convoquer par lettres recommandées avec avis de réception, mais que les documents ou renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, notamment les rapports du Président ainsi que le texte des résolutions soumises à l'approbation des associés ont été adressés ou remis auxdits associés en temps utile, outre qu'ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions, étant précisé que les actionnaires ont également eu la possibilité de poser toutes questions écrites au Président pendant ce même délai.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport du rapport de la Présidence sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, notamment au sujet des perspectives de l'exercice en cours et sur la nomination du futur Président.

Puis la discussion est close, et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de la régularité des convocations, de la communication préalable des pièces aux actionnaires dans le délai légal et de la réunion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires, le Président n'ayant pas pris part au vote.

DEUXIEME RESOLUTION

CH
ASV
L. 24
54

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, accepte la démission de ses fonctions de Président statutaire, avec effet au 28 mai 2016, de Monsieur Dominique DUBESSAY et le dispense expressément du délai de prévenance d'usage.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIÈME RESOLUTION

La Société devenant dépourvue de Président, l'Assemblée Générale des Associés décide de procéder au remplacement immédiat de Monsieur Dominique DUBESSAY, démissionnaire à compter du 28 mai 2016, au moyen de la désignation de **Monsieur Clément HERREYE**, né le 20 février 1983 à Mont Saint-Martin (54 350), de nationalité française, demeurant 34 rue Principale 57420 Orny, en qualité de nouveau Président non statutaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents, étant précisé que Monsieur Clément HERREYE présent à l'Assemblée en sa qualité d'associé déclare accepter les fonctions de nouveau Président qui lui sont confiées.

QUATRIÈME RESOLUTION

En conséquence des deuxième et troisième résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale des Associés autorise la cession de 165 000 actions ordinaires (**AO**) jusqu'alors détenues par Monsieur Dominique DUBESSAY à Monsieur Clément HERREYE, en conséquence de quoi Monsieur Clément HERREYE propriétaire jusqu'alors de 170 000 AO sera détenteur, à compter du 28 mai 2016, de 335 000 AO.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés constate que la nouvelle répartition du capital social entre actionnaires, résultant de la cession d'AO autorisée dans les termes de la quatrième résolution qui précède, sera désormais la suivante :

« ARTICLE 7 CAPITAL SOCIAL

Le capital social qui est fixé à la somme de NEUF CENT MILLE EUROS (900 000 €) est divisé en 500 000 actions ordinaires (« AO ») et 400 000 actions de préférence (« AP ») de 1 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées, qui sont réparties entre les actionnaires comme suit :

- M. Dominique DUBESSAY : 48 000 actions dont 0 AO et 48 000 AP,
- M. Clément HERREYE : 335 000 actions dont 335 000 AO et 0 AP,
- M. Didier GUYOT : 117 000 actions dont 65 000 AO et 52 000 AP,
- M. Laurent LAVALLÉE : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
- Mme Stéphanie VIRY : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
- M. Philippe BAUVE : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
- M. David MOHAR : 45 000 actions dont 25 000 AO et 20 000 AP,
- Wades Etudes Développement : 48 000 actions dont 0 AO et 48 000 AP, et
- 3^è Dev : 172 000 actions dont 0 AO et 172 000 AP.

Total d'AO..... 500 000

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "CH" and "L".

Total d'AP.....: 400 000

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 900 000

La Société membre de l'Ordre communique annuellement aux conseils de l'Ordre dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président en exercice, ainsi qu'à tout porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales notamment, de publicité légale et de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

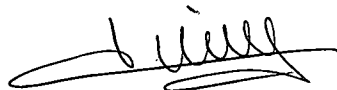
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30, après rédaction du présent procès-verbal qui a été signé, après lecture personnellement faite par le Président et par les associés présents ou leurs mandataires.



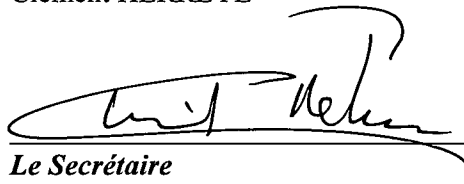
Le Président démissionnaire
Dominique DUBESSAY



Le nouveau Président :
Clément HERREYE



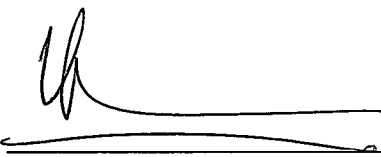
La Fondée de pouvoir
Stéphanie VIRY



Le Secrétaire
David MOHAR



Laurent LAVALLÉE



Philippe BAUVE



Didier GUYOT


Didier Guyot

Pour la société WED
Didier Guyot


Didier Guyot.

Pour la société 3^E Dev
Didier Guyot